



Direction Générale des Services

Direction du Développement Territorial

DDT-Service Aménagement du Territoire

Affaire suivie par : Marion PICARD
Poste: 76 84

2012-CG-6-3709

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 28 septembre 2012

**POLITIQUE A01 APPUYER L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES
PRIORITAIRES POUR RENFORCER LEUR ATTRACTIVITÉ**

**DÉLIBÉRATION CADRE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT
ÉQUILIBRÉ DES YVELINES POUR LE TERRITOIRE DE VERSAILLES
GRAND PARC, VÉLIZY, SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

Code A0101
Secteur Agir sur les territoires stratégiques du Grand Paris avec des moyens exceptionnels
Programme Opération d'intérêt national Paris Saclay

Données financières	Investissement
Enveloppes de financement	AP
Montant actualisé	41 000 000 €
Montant déjà engagé	0 €
Montant disponible	41 000 000 €
Montant réservé pour ce rapport	41 000 000 €

	Montants	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016
Répartition CP de l'AP	41 000 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €	5 210 000 €	5 400 000 €	27 889 750 €

Le Département des Yvelines souhaite concrétiser son engagement en faveur du développement ambitieux et équilibré du territoire de Versailles Grand Parc, Vélizy, Saint-Quentin-en-Yvelines, reconnu d'intérêt régional par le Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Equilibré des Yvelines (SDADEY) adopté en 2006.

Alors que plusieurs facteurs favorables se conjuguent (création de l'OIN Paris Saclay en 2009 à cheval sur les Yvelines et l'Essonne, adoption du schéma du réseau Grand Paris Express en 2011 qui prévoit 4 gares dans les Yvelines, validation du schéma de développement territorial –SDT- de l'OIN en janvier 2012), le Conseil général est attaché à désormais créer les conditions de l'engagement opérationnel de ce développement à travers un Contrat de Développement Equilibré des Yvelines (CDEY).

La délibération cadre du CDEY fixe l'ambition portée par le Conseil Général pour le développement du territoire et identifie les leviers opérationnels à enclencher en priorité, avec son soutien financier exceptionnel, à hauteur de 41 M€. Cette délibération constitue le cadre de justification des conventions opérationnelles qui seront conclues avec les collectivités maîtres d'ouvrage adhérant à cette ambition.

La réussite de cette ambition est nécessaire à la dynamique de développement et à l'attractivité des Yvelines. Elle est également essentielle au positionnement des Yvelines dans le Grand Paris.

Le territoire de Versailles Grand Parc, Vélizy, Saint-Quentin-en-Yvelines, partie intégrante de la frange urbaine dense des Yvelines est l'un des moteurs historiques du développement départemental. Avec 226 000 emplois, soit 42 % des emplois du département, pour 26 % de la population, c'est le pôle économique principal des Yvelines et un pôle économique majeur à l'échelle régionale. Ce fut aussi, pendant l'expansion de la ville nouvelle, le poumon démographique du Département : jusqu'à la fin des années 1990, l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines portait à elle seule un tiers de la croissance démographique départementale avec dans les années 80's des taux de croissance annuel jusqu'à 4 fois supérieurs à la moyenne départementale.

Ce territoire joue donc un rôle spécifique d'équilibre dans la dynamique du développement départemental. C'est la raison pour laquelle dès 2006, le Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Equilibré des Yvelines (SDADEY), cadre de référence de la politique départementale d'aménagement du territoire, l'a identifié comme territoire stratégique d'intérêt régional. Avec la Seine Aval, également reconnue d'intérêt régional, le territoire de Versailles Grand Parc, Vélizy, Saint-Quentin-en-Yvelines, a vocation à porter un développement accéléré et ambitieux à même de :

- renforcer son attractivité, économique et résidentielle ;
- servir le rayonnement international de la métropole.

A l'instar de la Seine Aval, ce territoire stratégique du SDADEY a vocation à bénéficier d'un soutien exceptionnel du Département. Pour s'assurer des bonnes voies à prendre, un certain nombre de décisions publiques étaient attendues, ce qui est le cas désormais.

En 2009, la création de l'Opération d'Intérêt National Paris Saclay a confirmé le rôle stratégique du territoire dans la dynamique économique nationale et dans l'affirmation de la métropole francilienne parmi les villes monde. Alors que le sud du plateau de Saclay, côté Essonne, était de longue date reconnu comme un grand pôle scientifique de dimension internationale en devenir, la création d'une OIN à cheval sur les Départements de l'Essonne et des Yvelines a marqué un tournant. L'intégration de 20 communes des Yvelines, sur les 49 que compte l'OIN, atteste d'une conviction partagée par les pouvoirs publics : ce territoire yvelinois dispose d'atouts remarquables pour y bâtir un cluster scientifique et technologique de rang mondial, avec un potentiel humain, économique, urbain et environnemental largement reconnu.

En 2011, le décret du Réseau de Transport Public du Grand Paris (RTPGP) est une nouvelle confirmation de l'ambition donnée au territoire. Sur les 11 gares du réseau Grand Paris Express qui desserviront l'OIN, la décision d'implanter 4 gares dans les Yvelines (Saint-Quentin Est, Saint-Quentin Université, Satory et Versailles Chantiers) est une réponse à la hauteur du saut qualitatif indispensable à l'accessibilité du territoire et à son positionnement métropolitain et à l'international.

En 2012, le conseil d'administration de l'Établissement Public Paris Saclay a adopté le Schéma de Développement Territorial (SDT) de l'OIN : « *une ambition mondiale, un projet de territoire* ». Ce document cadre, élaboré avec les collectivités, fixe les grands objectifs du projet Paris Saclay. Il s'articule autour de 3 logiques :

- le projet métropolitain : intensifier pour innover ;
- le projet du « grand territoire » de Paris Saclay : décloisonner pour relancer ;
- le projet urbain : réconcilier nature, science et ville pour assurer une qualité de vie exceptionnelle.

Dans cette conjoncture favorable, c'est le moment pour le Département d'affirmer l'ambition qu'il porte pour ce territoire, une ambition scientifique et métropolitaine qui va au-delà des seuls enjeux départementaux. L'affirmation de cette ambition marque également le moment d'enclencher sa mobilisation exceptionnelle pour concrétiser les objectifs fixés au territoire.

Dès le départ, le Département des Yvelines s'est fortement impliqué dans l'OIN avec la double conviction que :

- d'une part, le territoire de Versailles Grand Parc, Vélizy, Saint-Quentin-en-Yvelines, est une force puissante pour réaliser le cluster scientifique et technologique du Plateau de Saclay et en faire un véritable écosystème de l'innovation ;
- d'autre part, ce formidable élan de développement, à la fois économique, urbain et environnemental, porté à travers ce cluster est un ressort essentiel au développement équilibré et au rayonnement des Yvelines.

Aujourd'hui, l'engagement du Conseil général à apporter un soutien exceptionnel (41 M€) aux opérations les plus structurantes pour concrétiser son ambition territoriale marque sa volonté de désormais entrer en phase opérationnelle.

Cette concrétisation, le passage de l'ambition à l'action, est un signal fort envoyé à l'ensemble des partenaires. Alors que le SDRIF est en révision et ne sera définitivement approuvé que fin 2013, alors que des attermoissements apparaissent quant aux délais de réalisation de la ligne verte du Réseau Grand Paris Express, il est essentiel d'enclencher la dynamique de développement. En affichant tout son soutien au projet et sa détermination à agir, le Département veut obtenir le maintien des engagements des autres partenaires et en particulier de l'Etat.

Côté Essonne, la constitution d'un très grand campus, comptant 20 000 enseignants chercheurs et 30 000 étudiants d'ici 2025, est en marche. La création de l'université Paris Saclay sera effective début 2014. Déterminé à être partie intégrante de cette dynamique, le Conseil général veut concrétiser l'émergence du second pilier du cluster scientifique et technologique côté Yvelines.

Les forces des Yvelines sont, d'une part, ses spécificités territoriales et, d'autre part, les politiques départementales volontaristes qui trouvent leur prolongation dans le projet Paris Saclay.

Dans la construction du cluster scientifique et technologique de Paris Saclay, le territoire de Versailles - Grand Parc et Vélizy, Saint-Quentin-en-Yvelines – dispose d'avantages comparatifs à valoriser et à pérenniser. C'est notamment :

- la forte présence de la Recherche et Développement (R&D) privée : le territoire est le premier pôle de recherche privée en Ile-de-France, complémentaire de la partie essonniennne tournée vers la recherche publique ;
- 224 000 emplois, soit 60 % des emplois de l'OIN, un tissu économique dynamique et créateur d'emplois (près de 20 000 emplois créés en 10 ans) la richesse d'un réseau d'entreprises déjà constitué ;
- 350 000 habitants soit 54 % de la population de l'OIN, répartis dans des villes constituées, bien équipées, animées et vivantes ;

- une marque territoriale « Versailles » installée et mondiale, qui permet d'asseoir et de diversifier les leviers de promotion du territoire de l'OIN, axés aujourd'hui sur l'innovation industrielle.

Les politiques engagées par le Département ont permis de fixer le cap d'un développement soutenu et ambitieux. La politique économique axée sur l'innovation a permis d'enclencher le renouveau des filières industrielles (notamment automobile) moteurs de l'économie des Yvelines et vecteurs de croissance. L'accompagnement du développement équilibré s'est par ailleurs traduit dans une politique soutenue de relance de la construction de logements. Ces politiques se sont inscrites dans un schéma vertueux alliant développement économique, résidentiel et qualité de vie pour les habitants.

L'ambition du Conseil Général dans le projet Paris Saclay est triple :

- ancrer la recherche et l'innovation au service de la dynamique économique : l'ambition stratégique du Conseil Général des Yvelines consiste à faire émerger sur ce territoire les filières économiques d'avenir, notamment via les clusters qui accélèrent leur progression. Elles doivent notamment permettre d'assurer la transition nécessaire pour les filières industrielles traditionnelles implantées par ailleurs dans le département, qui tirent leur force de la complémentarité territoriale des fonctions ainsi permise. La mobilité durable, le numérique et le médical device sont des créneaux porteurs de croissance sur lesquels se positionne le Conseil général ;
- conjuguer attractivité résidentielle et rétablir les équilibres habitat – emploi : l'ambition du Conseil général consiste à développer le territoire de façon équilibrée, afin de permettre aux résidents et aux salariés de bénéficier d'une qualité de vie et de travail ;
- mailler le territoire avec les grands pôles métropolitains : au vu de l'impératif d'améliorer l'accessibilité à ce territoire et en son sein, l'ambition stratégique du Conseil général des Yvelines consiste à satisfaire les besoins via des solutions de mobilité innovantes, qui positionnent les Yvelines comme leader en la matière et qui confortent sa politique de développement économique axée notamment sur les mobilités du futur.

C'est ce potentiel et la capitalisation des actions déjà menées que les acteurs du territoire doivent s'attacher à capter pour concrétiser l'ambition. C'est l'objectif que poursuit le Conseil général. Le Contrat de Développement Equilibré doit permettre de donner un coup d'accélérateur au développement du territoire. Réussir cette étape est essentiel pour le développement équilibré des Yvelines, déterminant pour l'ensemble des Yvelinois et stratégique pour le Grand Paris.

La délibération cadre soumise à votre approbation fixe cette ambition, portée par le Conseil général des Yvelines pour l'OIN Paris Saclay. Elle constitue également le cadre de justification des conventions à passer ultérieurement avec les collectivités maîtres d'ouvrage. Elle identifie les actions considérées comme faisant le plus levier par rapport aux objectifs.

Trois conventions devraient être engagées rapidement avec la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, Vélizy et la communauté d'agglomération Saint Quentin en Yvelines. Ces conventions s'appuieront sur un partage de l'ambition fixée par le Conseil général, et sur un accord relatif aux leviers opérationnels. L'objectif *in fine* est, en effet, de cibler les opérations clés et de créer les conditions de leur avancement opérationnel coordonné.

Le projet de délibération ci-après vous est soumis :